

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2022**

Public : 2 personnes

L'an deux mil vingt-deux, le 13 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2022

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Armelle CLÉMENT, M. Patrick JULIEN, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Yann PERTHUIS, M. Christian DUCHATELLE, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Arnaud CLÉMENT.

Absente excusée : Mme Florence BOUSSION

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine MAURICE

Approbation du procès-verbal du 8 avril 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

Remontée du clapet du barrage

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de concertation pour la gestion du clapet du barrage qui a eu lieu le 11 avril 2022 avec la commune, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB), la Direction Départementale des Territoires (DDT 41) et l'Office Français de la Biodiversité (l'OFB 41).

L'objectif de cette réunion était d'établir le mode de gestion du clapet et notamment de définir la période de la remontée et de l'abaissement du clapet pour répondre à la continuité écologique.

Le clapet pourra être remonté de mi-juillet à mi-octobre avec le respect d'une restitution du débit réservé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces préconisations.

Création d'un poste d'Adjoint Technique saisonnier pour le camping à 6/35^{ème} à compter du 14 mai 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial saisonnier à raison de 6/35^{ème} pour la période du 14 mai 2022 au 25 septembre 2022.
- Autorise Madame le Maire à recruter cet agent et à signer le contrat de travail.

Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de Première classe à temps complet et suppression de deux postes d'Adjoint Technique Principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sur proposition de Madame le Maire, pour permettre l'avancement de grade de 2 agents, décide :

- La création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- La suppression de deux postes d'Adjoint Technique Principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments publics

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique prévoyant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;

Vu les articles L.2113-1 et suivants du code de la commande publique inhérents aux centrales d'achats ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 renvoyant aux délégations attribuées au maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°13/2020 en date du 23/05/2020 concernant les délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire et au Bureau ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes ;

Madame le Maire expose :

Les Communautés de Communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire ont adopté leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2020. Elles ont inscrit dans ce document cadre stratégique des objectifs ambitieux de réduction de consommation d'énergie à l'échelle de leur périmètre, ainsi que des objectifs de production d'énergie renouvelable.

Certaines actions inscrites au PCAET portent sur la mise en place d'une gestion énergétique du patrimoine pour viser la sobriété énergétique et l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de diagnostics et de travaux visant une meilleure efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Un des enjeux du PCAET est l'association et l'implication de tous les acteurs du territoire. En complément de la Maison de l'Habitat, qui permet l'accompagnement des particuliers vers la réduction de leurs consommations énergétiques liés au logement, les deux communautés de

communes ont donc souhaité proposer un accompagnement aux communes membres de leurs territoires.

Elles se sont rapprochées dans cette réflexion du Pays des Châteaux qui porte déjà une mission de Conseil en Energie Partagée et d'Agglopolys engagée dans une réflexion similaire. Le Pays et les 3 EPCI ont donc porté ensemble une candidature auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme ACTEE 2 « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique », qui a été retenue par le jury. Cette candidature permet notamment de financer des audits énergétiques sur des bâtiments publics à hauteur de 50% du montant HT. La réalisation de ces audits permettra aux collectivités de juger de l'intérêt de programmer des travaux de rénovation énergétique grâce aux différents scénarios proposés et permettront le cas échéant d'être éligibles à plusieurs subventions pour la réalisation de ces travaux.

Afin de faciliter la réalisation de ces audits sur des bâtiments communaux, les deux Communautés de communes ont décidé de proposer aux communes la constitution d'un groupement de commande, coordonné par la Communauté de communes Beauce Val de Loire qui permettra aux communes de bénéficier du pilotage technique par le service unifié Habitat et Transition Ecologique.

Considérant que chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité et que le coût définitif de chaque audit commandé sera refacturé par le coordonnateur à chaque membre du groupement déduction faite du montant des subventions perçues ;

Considérant qu'il est envisagé, pour faire réaliser les prestations, de recourir à une centrale d'achats et que, de ce fait, dans le cadre de ce groupement de commandes, la CCBVL – coordonnateur du groupement - centralisera la notification et l'exécution des commandes pour le compte des membres du groupement ;

Considérant l'opportunité pour la commune de bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique sur un des bâtiments publics dont la commune est propriétaire de façon à disposer des éléments pour juger de l'intérêt de programmer des travaux de rénovation énergétique ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la participation de la commune au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments publics ;
- **APPROUVE** le positionnement de la CCBVL comme coordonnateur de ce groupement ;
- **ADOpte** la convention constitutive de groupement de commandes jointe ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention constitutive de groupement ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

Madame le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin.
Le planning de tenue du bureau de vote est établi

14 juillet

Madame le Maire rappelle qu'il y a besoin de monde pour l'organisation du 14 juillet :
Le matin pour les préparatifs du repas, le montage des stands
L'après-midi pour les jeux pour enfants, le concours de boules, le démontage des stands et remontage dans la cour de l'école
En soirée pour le repas, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice, le bal et la tenue de la buvette.

Tout le monde sera présent sauf :

- M. Jean-Jacques ABADIE qui sera absent et M. Philippe GRANADOS qui sera présent uniquement le matin.

Terrains des Charmilles

Suite à la visite du 23 avril avec les conseillers municipaux, il est envisagé de vendre le terrain en 2 lots constructibles.
1 géomètre sera contacté pour établir un devis de bornage.

Local de l'ancienne Poste

Trop de contraintes, le projet de vente est abandonné.

La Grande Collecte de Chambord

Le Domaine National de Chambord organise une collecte de photographies anciennes ou récentes (avant l'année 2020).

Les photographies seront récoltées lors de permanences dans les mairies de juin à novembre de 15 h à 18 h 30 (pour Crouy sur Cosson le 23 août 2022) ou par voie électronique. Elles serviront de sources pour de futures études scientifiques et de ressources pour des projets culturels organisés en 2023.

Elles seront numérisées sur place et rendues à leur propriétaire.

La fibre arrive à Crouy sur Cosson

La fibre commence à arriver à Crouy fin mai.

Tous les administrés ne seront pas distribués en même temps, mais au fil des mois.

Attention aux propositions commerciales. Soyez vigilants.

Réunion Dom@Dom téléassistance

Après-midi découverte en partenariat avec la commune des services et prestations de télé assistance.

Rendez-vous le jeudi 16 juin 2022 à la Maison Communale.

Travaux de réfection de peinture Route de Saint-Laurent

Monsieur BOUCHARDON demande pourquoi les conseillers municipaux n'ont pas été informés de la réfection des peintures sur la route de Saint-Laurent.

La Route de Saint-Laurent est une voie communautaire.

Ces travaux sont réalisés par la Communauté de Commune.

La commune n'a pas été avertie.

Travaux de changement des poteaux électriques Chemin du Gué

Madame CLÉMENT signale que l'entreprise qui a effectué les travaux Chemin du Gué a endommagé son mur et ses fleurs.

Bacs de collecte des emballages

Madame MAURICE signale que depuis les modifications de consignes de collecte des emballages, les bacs jaunes ne sont plus assez grands.

Plusieurs administrés s'en plaignent.

Madame le Maire signale que Monsieur RUBLINE, agent des services techniques a perdu sa maman, la commune a envoyé une composition florale.

Monsieur RUBLINE a adressé une carte de remerciements.

La séance est levée à 21 h 55

La secrétaire de séance
Mme Sandrine MAURICE



Le Maire
Mme Claudette SORIN

